RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT DE LA PHASE QUALIFICATIVE

DE LA COUPE DES CLUBS

SAISON 2023-2024

La coupe des clubs est une compétition fédérale par paire.

Elle comporte 2 phases :

- Une phase qualificative organisée par le club
- Finale nationale qui se jouera en simultané le Samedi 15 juin 2024 dans un ou plusieurs clubs du comité

PHASE QUALIFICATIVE

♣ La phase qualitative se déroulera au Cercle Avaricum lors de 14 tournois longs (entre 24 et 30 donnes) de régularité les mercredis 4 et 11 octobre, les mercredis 8, 22 et 29 novembre, les mercredis 6 et 13 décembre, les mercredis 10 et 17 janvier 2024, les mercredis 7 et 21 février, les mercredis 6 et 13 mars et le mercredi 17 avril. Tous ces tournois débuteront à 14h.

♣ Toute paire est inscrite de fait à la phase qualificative de la Coupe des Clubs dès qu'elle a participé à au moins 5 tournois de qualification dans la même composition et dans le même club.

♣ La paire inscrite concourt dans la série du joueur de plus fort indice.

♣ Bien que qualificatif à une finale dotée comme une épreuve fédérale, le tournoi de régularité reste accessible à tout joueur admis par le club, qu'il ait l'intention ou non de participer à cette phase qualificative.

♣ Pour cette phase, les points d'experts des tournois de régularité seront doublés.

♣ Dans chaque club, la moitié des paires de chaque série ayant joué au moins 5 séances sera qualifiée pour la finale avec au moins 2 paires de chaque série.